DEPARTEMENT
VAL D'OISE
ARRONDISSEMENT
ARGENTEUIL
CANTON
TAVERNY
COMMUNE
BESSANCOURT

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté - Egalité - Fraternité

ARRETÉ DU MAIRE

N°174/ADM

ARRETE DU MAIRE

Annule et remplace l'arrêté n°296/ADM du 18 octobre 2021

OBJET : DELEGATION DE FONCTIONS

Le Maire de BESSANCOURT,

Vu l'article L2122-18 du Code Général des collectivités territoriales conférant au Maire le pouvoir de déléguer sous sa surveillance et sa responsabilité une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints et à des membres du conseil municipal,
Vu le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 23 mai 2020 constatant l'installation de Monsieur Thomas DELECROIX en qualité de Conseiller municipal,
Vu la délibération n°01-19-10-23 du conseil municipal du 19 octobre 2023 fixant à 8 le nombre d'adjoints,
Considérant que pour permettre une bonne administration de l'activité communale, il est nécessaire de prévoir une délégation de fonctions à Monsieur Thomas DELECROIX, Conseiller municipal,

Article 1 : Monsieur Thomas DELECROIX, Conseiller municipal, est délégué en charge des jardins familiaux et des jardins partagés,

Délégation lui est donnée dans ce domaine et notamment pour :

- Mise en place d'une stratégie favorisant les jardins familiaux et partagés
- Suivi des études et des travaux d'aménagement des jardins familiaux et partagés
- Création d'une association de gestion de ces jardins familiaux et partagés

Monsieur Thomas DELECROIX assurera les fonctions et missions correspondantes.

Article 2 : Le présent arrêté sera :
- inscrit au registre des arrêtés de la Mairie,
- transmis à Monsieur le Sous-Préfet du Val d'Oise,
- remis à l'intéressé.

Fait à Bessancourt, le 24 octobre 2023,

Le Maire,

MAIRIE DE BESSANCOURT

Jean-Christophe POULET.

Notifié le : 26/10/23
Signature de l'intéressé :

Affiché le :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Accusé de réception en préfecture
095-219506-20-20231024-174-ADM-AR
Date de télétransmission : 27/10/2023
Date de réception préfecture : 27/10/2023